

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 11/12/2023 Date d'affichage : 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Méline ISOUX, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Raphaël MABBOUX (Pouvoir à M. Serge PAGET)

Secrétaire de séance : Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Délibération du Conseil Municipal n°2023-083**BUDGET ANNEXE « CENTRE VILLAGE » - DECISION MODIFICATIVE 2**

■ Décision modificative des crédits n°2

Mme Christine BURNIER-FRAMBORET adjointe au Maire, expose à l'Assemblée que le remboursement de la caution de la Ruche a été imputé sur le compte 165 alors qu'elle était budgétisé sur le compte 275 pour un montant de 2000€.

Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits prévisionnels du budget centre village 2023 de la manière suivante :

Section	Sens	Chapitre	Montant
Investissement	Dépenses	Ch.16 / c.165 – Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €
		Ch.27 / c.275 – Dépôts et cautionnements versés	-2 000 €

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DONNE son accord à la décision modificative n°2 des crédits du budget centre village 2023, ci-dessus exposée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 18 Décembre 2023

Envoyé en Sous-préfecture le 19 DEC. 2023
Affiché le 19 DEC. 2023

Le Maire,
Mr François PARIS



La secrétaire de séance,
Mme Alicia GUILLOT-BERNIER